

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE VARIÉTÉ

Consultez le document « Modalités d'enregistrement des variétés au Canada » (du 1^{er} décembre 2000) et toute modification à ce document pour vous assurer que la demande contient l'information nécessaire à l'enregistrement ou communiquez avec le Bureau d'enregistrement des variétés de la Division de la production et de la protection des végétaux, si vous désirez de plus amples renseignements.

Afin d'éviter des retards inutiles dans le processus d'enregistrement, veuillez vous assurer que toute documentation pertinente ainsi qu'un échantillon de semence de référence proprement étiqueté et scellé (ou des diapositives pour les pommes de terre) et les droits d'enregistrement connexes sont soumis avec la demande d'enregistrement.

Comme les signatures originales sont exigées sur la demande d'enregistrement, les demandes soumises par télécopieur doivent être suivies des demandes originales expédiées par courrier ou messenger.

Le 03 octobre 2002

(Also available in English)

Les versions précédentes de ce formulaire devront être détruites.

Espèce

Nom commun : _____

Nom scientifique : _____

**Désignation(s)
d'essai**

**Nom de variété
proposé**

Veillez écrire le nom exactement comme il doit apparaître sur les documents légaux,
en tenant compte des traits d'union, des espaces et des majuscules.

Je déclare que je n'ai pas demandé ou obtenu un enregistrement canadien de marque de commerce pour l'usage de ce nom de variété ou d'une partie de ce nom.

Signature

Date

Avez-vous demandé ou obtenu des droits d'obteneur pour cette variété au Canada : Oui Non
Si oui, le nom proposé pour l'enregistrement **doit être** identique à celui sur les droits d'obteneur.

Dans quel(s) pays (s'il y a lieu) cette variété est-elle vendue à l'heure actuelle?

Est-ce que cette variété est mise en marché sous d'autres noms dans d'autres pays?

Oui Non

Si oui, veuillez spécifier le(s) nom(s) et le(s) pays où elle est vendue

Si le nom de variété suggéré est différent de celui utilisé dans le pays d'origine, veuillez fournir une lettre du propriétaire de la variété attestant qu'il est d'accord avec l'utilisation du synonyme proposé.

**Type
d'enregistrement**

Enregistrement non limité

Enregistrement limité enregistrement provisoire

enregistrement régional

enregistrement contractuel

Rétablissement

On établit les limites d'enregistrement comme suite aux recommandations du comité de recommandation et selon les dispositions du Règlement sur les semences - Partie III.

Origine génétique

L'information demandée dans le présent document est minimale et varie de culture en culture. Veuillez inclure le plus de précisions possible.

Nom et adresse de l'établissement de sélection :

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel _____

Généalogie : Pour les variétés hybrides et composées, veuillez donner la généalogie décodée et l'ascendance des lignées autofécondées. Pour les autres cultures, veuillez donner le plus de renseignements possible sur l'histoire généalogique de la variété.

En quelle année a-t-on effectué le croisement final? (s'applique seulement aux variétés non hybrides et non composées)

Quelles techniques d'amélioration génétique ont servi à la création de cette variété? (c.-à-d. sélection généalogique, sélection clonale, descendance de semence simple)

À quels critères de sélection a-t-on eu recours pour créer cette variété? Dans quelle(s) génération(s) la sélection a-t-elle été effectuée?

Dans quelle génération la semence du sélectionneur a-t-elle été mise en mélange pour la première fois?

Combien de lignées ont-elles été mises en mélange pour former cette variété?

Caractères variétaux

Veuillez inclure une description sommaire de la variété en vous servant du formulaire de description objective (FDO) comme guide, si disponible. (Il est à noter que ces formulaires ne sont pas encore disponibles pour toutes les espèces.) Assurez-vous que tous les caractères variétaux et les caractéristiques importantes (marqués du symbole # dans le FDO) sont inclus.

Est-ce que cette variété contient des caractères qui sont nouveaux à l'espèce? :

- Non
- Oui

Lorsque vous procédez à l'évaluation du risque environnemental d'une variété, vous devez le faire en fonction des critères portant sur les végétaux à caractères nouveaux, sur les aliments nouveaux et sur les végétaux dotés de caractères nouveaux utilisés comme aliments du bétail, tels qu'il sont décrits dans les directives et règlements suivants :

- *Règlement sur les aliments du bétail*, article 4; Directive de réglementation Dir95-03 : « Directive relative à l'évaluation des végétaux dotés de caractères nouveaux utilisés comme aliments du bétail »
<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/dir9503f.shtml>
- *Règlement sur les semences*, Partie V (Dissémination de semences); Directive d'homologation Dir94-08 : « Critères d'évaluation du risque environnemental associé aux végétaux à caractères nouveaux »
<http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbo/dir/dir9408f.shtml>
- *Règlement sur les aliments et drogues*, Titre 28 (Aliments nouveaux)

Veillez prendre note que les données et/ou les justifications scientifiques à l'appui de votre évaluation doivent être présentées sur demande.

**Renseignements
additionnels**

Veillez vous reporter aux *Modalités d'enregistrement des variétés au Canada* pour les lignes directrices spécifiques à certaines récoltes. Le Bureau d'enregistrement des variétés peut, en plus de l'information fournie dans cette demande, exiger que le demandeur fournisse d'autres données qui permettront au registraire de déterminer la valeur et l'identité de la variété (c.-à-d. plus de précisions sur les caractéristiques morphologiques, l'histoire du développement, les données étayant les allégations sur les réactions aux maladies, etc.).

**Stocks de
semences**

Nom et adresse de l'établissement qui conserve la semence du sélectionneur. (Si la personne qui maintient la semence du sélectionneur est un agent canadien à qui la variété n'appartient pas, une lettre d'autorisation du propriétaire de la variété est requise. L'agent canadien qui conserve la semence du sélectionneur doit être un sélectionneur reconnu par l'Association canadienne des producteurs de semences pour les cultures autres que les pommes de terre) :

Désirez-vous que le nom de cette variété soit ajouté à la *Liste des cultivars de l'OCDE*? Sauf dans des circonstances exceptionnelles, l'ACIA inscrira les variétés à la Liste des cultivars de l'OCDE seulement si la semence du sélectionneur est maintenue au Canada. (Veillez noter que les variétés composées de canola ne sont pas ajoutées à cette liste.) Si vous ne cochez pas de case, la variété ne sera pas ajoutée à la liste de l'OCDE. Si vous demandez l'addition d'un hybride, veuillez fournir des descriptions des lignées parentales et de l'hybride.

Oui

Non

Si oui, vous êtes tenu de fournir, sur demande, une description et un échantillon-type de la variété aux organismes de certification officiels de l'OCDE.

**Représentant
canadien**

Nom et adresse du représentant canadien : (Si le demandeur n'est ni le sélectionneur ni le propriétaire de la variété, il doit joindre une lettre d'autorisation du sélectionneur ou du propriétaire relativement à l'exercice des droits de représentation/distribution.)

N° de téléphone : _____ N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

**Distributeur
canadien**

Nom et adresse du (des) distributeur(s) canadien(s) si différent(s) de celui (ceux) du (des) représentant(s) :

**Nom du (des)
comité(s) chargé(s)
de recommander
la variété**

Année de recommandation de l'enregistrement : _____

Il incombe au demandeur d'inclure une copie de la lettre ou du procès-verbal, y compris les données expérimentales utilisées par le comité de recommandation lors de l'examen de la variété.

**Échantillon
de référence**

Pour des précisions sur le processus de présentation des échantillon de référence, veuillez vous référer à l'Article II 5.9 des *Modalités d'enregistrement des variétés au Canada*.

**Enregistrement
contractuel**

Veillez soumettre, pour examen, le système de contrôle de la qualité proposé, comme l'exige l'alinéa 68(2)c) du *Règlement sur les semences*. (Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe VI du document *Modalités d'enregistrement des variétés au Canada*.)

Comme titulaire, je consens à soumettre au registraire, sur demande, l'information relative à la distribution, à l'utilisation et à l'aliénation de toute semence ou descendance de la variété, une fois enregistrée, et accepte la responsabilité pour toute semence ou descendance dont on n'a pas disposé ou rendu compte correctement.

Veillez taper ou écrire en lettres moulées

Titre

Signature

Date

Veillez apposer votre signature ci-dessus seulement si vous faites une demande d'enregistrement contractuel.

**TOUTE DEMANDE
DOIT ÊTRE
SIGNÉE ICI**

Je déclare que les renseignements figurant dans cette demande sont exacts, que l'échantillon de référence a été prélevé de façon adéquate, qu'il est représentatif de la variété et qu'il satisfait aux normes de pureté et de germination.

La demande a été faite par :

_____ Veuillez taper ou écrire en caractères d'imprimerie

Signature

Date

pour

Établissement/Organisme de sélection

REMARQUE :

- (i) **Le demandeur doit être un résident permanent du Canada.**
- (ii) **Il n'est pas nécessaire que le demandeur soit le propriétaire ou le sélectionneur de la variété. Quand une variété est enregistrée, le demandeur en devient le titulaire sauf indication contraire. Il incombe donc au demandeur ou au titulaire de se conformer à toutes les conditions d'un enregistrement limité.**
- (iii) **Pour les variétés développées à l'extérieur du Canada, sauf avis contraire du demandeur, la correspondance concernant l'enregistrement de cette variété sera adressée au représentant canadien.**
- (iv) **Une « marque de commerce » désigne une marque de commerce, une marque officielle et/ou une marque interdite.**
- (iv) **La présentation de renseignements faux ou trompeurs peut entraîner le refus ou l'annulation de l'enregistrement.**

LISTE DE CONTRÔLE D'APPLICATION

Un lot d'application complet pour l'enregistrement d'une variété doit être soumis par le demandeur, et inclura ce qui suit:

Veillez se référer aux sections appropriées des *Modalités d'enregistrement des variétés au Canada* avant la soumission de l'application.

1. **Formulaire de demande d'enregistrement de variété réalisé avec les signatures initiales à la page 1 et page 4.**
2. **Échantillon de référence légal correctement scellé et étiqueté (voir l'annexe II et partie II.5.9) et pour les variétés de pomme de terre incluent les diapositives. (voir la partie II.5.10)**
3. **Description de variété (voir la partie II.5.4)**
4. **Droits d'enregistrement appropriés (voir l'annexe IX)**
5. **Lettre de l'autorisation de l'obteneur (si c'est approprié) (voir les parties II.5 h et j))**
6. **Recommandation en faveur de l'enregistrement émise par un comité reconnu et les résultats d'essais expérimentaux (voir les parties II.5 e et f)**
7. **Les données pour étayer les allégations (si c'est approprié) (voir la partie II.5.4 f)**
8. **Une description du grain pour les variétés de triticales et de blé (voir la partie II.5 d)**
9. **Affidavits notariés pour les plantes à caractères nouveaux (voir la partie II.5.6)**
10. **Système de contrôle de la qualité pour les variétés présentant des caractéristiques potentiellement nocives (voir l'annexe VI)**

